

Le 15 juin 2016

INCOOPLAIT

L'Information des syndicalistes FO des Industries et Coopératives Laitières

Circulaire n° 2016-4 des coopératives laitières

Cher(s) camarade(s),

Nous vous informons que l'avenant n°64 du 03 juin 2016 à la convention collective des coopératives laitières a été signé par la CFDT et la FNIL sans que cela n'apporte les avancées sociales que nous étions en droit d'attendre.

Nous avons assisté le vendredi 03 juin 2016 à un simulacre de négociation. Les dés sont pipés et le jeu déjà fait.

Les sujets que nous souhaitions traiter à savoir :

- Une véritable reconnaissance de la polyvalence
- Une cartographie actuelle des emplois

N'ont pas été retenus ; c'est la raison pour laquelle nous ne signerons pas cet avenant.

Malgré tout, vous devez savoir que cet accord est applicable car la CFDT représente près de 42% lors des dernières élections professionnelles ; une opposition commune CGT (29,8%) et FO (14,5%) n'est pas suffisante pour faire valoir un droit d'opposition. Vous trouverez ci-joint une copie de cet avenant.

C'est donc désormais au niveau des entreprises que va se situer la mise en place de cet accord sur les classifications. Je vous invite à vous inscrire en nombre à la CONVENTION LAITIÈRE 2016 qui se déroulera à AMIENS du 20 au 22 Septembre 2016 pour que nous puissions discuter de tout cela.

Salutations syndicales,
Jean-Jacques CAZAUMAYOU